

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17
FEVRIER 2020 POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE
SERVICE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311

FEVRIER 2020

SOMMAIRE DU DAO

| | |
|---|----|
| PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES | 2 |
| DOCUMENT N° 1: INVITATION TO TENDER | 6 |
| PIÈCE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) | 10 |
| PIECE N°3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)..... | 25 |
| PIÈCE N°4: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)..... | 30 |
| PIÈCE N° 5 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE..... | 39 |
| PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES | 46 |
| PIECE N°7 : DETAIL ESTIMATIF | 48 |
| PIECE N°8 : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES | 51 |
| PIECE N°9 : MODELES DE PIECES | 53 |
| PIECE N°10 : MODELE DE MARCHE | 60 |
| PIECE N°11 : GRILLE D'EVALUATION | 65 |
| PIECE N°12 : | 74 |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS | 74 |
| LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS | 76 |

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

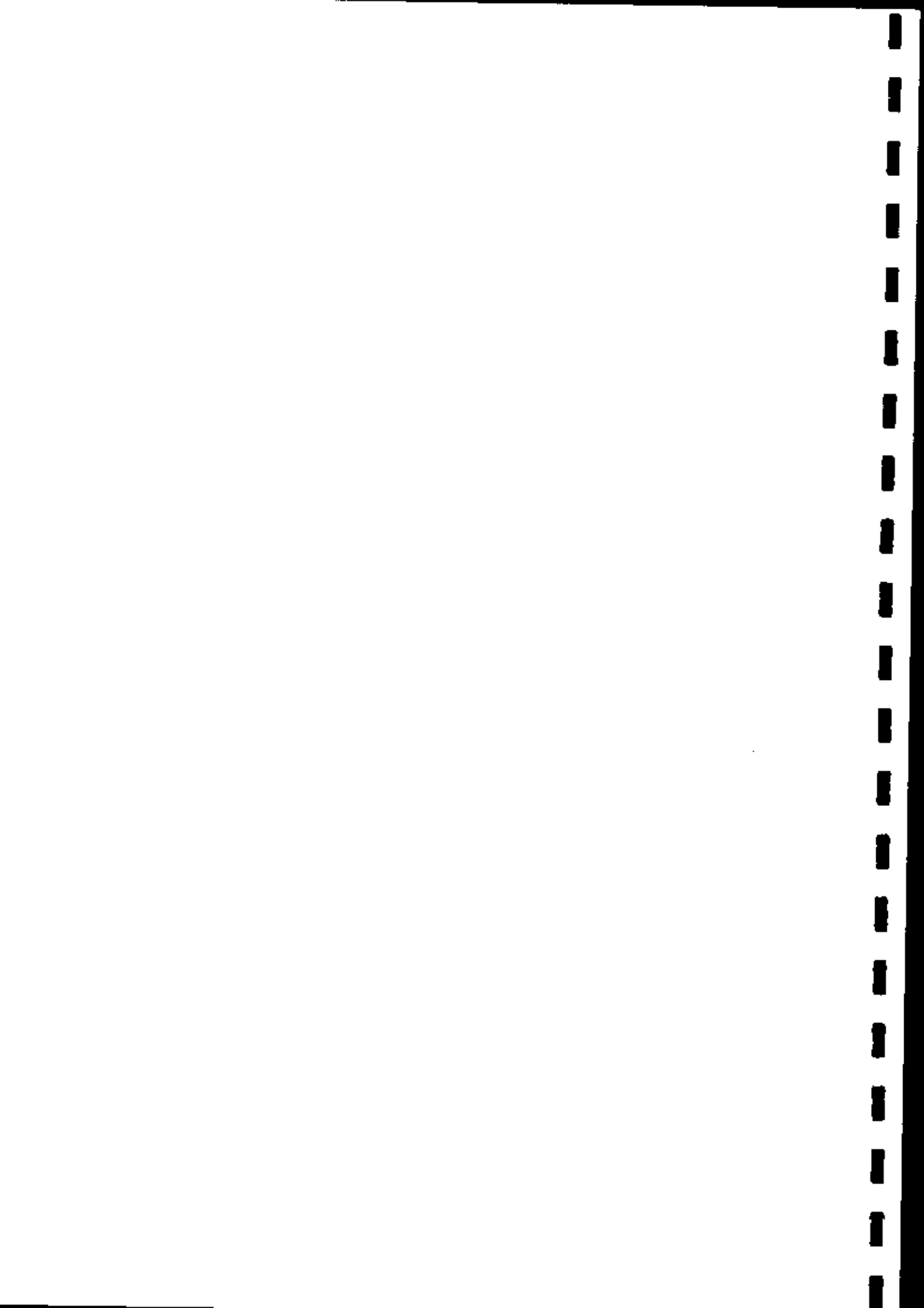
Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO/MINFI/2020
DU 17 FEVRIER 2020 POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08)
VEHICULES DE SERVICE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI
DEDIE A L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

**PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES
(AAO)**

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

NO 00003

17 FEB 2020

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° /AONO/MINFI/CIPM/2020 DU POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE

Financement : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N°54 20 275 11 670000 6643 311

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement, et en vue de permettre une exécution efficace des activités de cette structure, le Ministre des Finances Maître d'Ouvrage de la Convention Pilotage du C2D lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture de véhicules ci-dessous en un lot unique :

| DESIGNATION | NOMBRE |
|--|--------|
| Fourniture de véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus | 01 |
| Fourniture de véhicules pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus | 06 |
| Fourniture de véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus | 01 |

2. Consistance des prestations

La prestation, objet de l'appel d'offres, comprend la fourniture des véhicules, leur transport et leur livraison au Garage Administratif Central à Yaoundé.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises automobiles exerçant dans ce domaine d'activités au CAMEROUN.

4. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée à travers le budget du Ministère des Finances (STADE-C2D). Exercice 2020, ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté auprès des services du Maître d'Ouvrage Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335 ou au Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D, situé au quartier Bastos à Yaoundé, Immeuble OYILI à coté de l'OMS, Tél/Fax : (237) 222 20 30 57, dès publication de cet avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage, Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de FCFA 150 000 (cent cinquante mille) au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée sous plis fermé dans les Services du Maître d'Ouvrage Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335 au plus tard le ~~2020~~ **17 FEB 2020** heures et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00003 / AON/MINFI/PCIPM/2020 DU 17 FEB 2020
POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE AU STADE-C2D, LOT UNIQUE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère chargé des finances, d'un montant de FCFA 4 700 000 (quatre millions sept cent mille), valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

La liste des banques agréées figure dans la pièce 12 du DAO.

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

NB : Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre, sans aucun recours possible.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **17 FEB 2020** à 15 heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI, sise à MVOG ADA, Immeuble face Collège Montesquieu, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

11. Délai et lieu de livraison

11.1 / Délai maximum de livraison

Le délai maximum de livraison est de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

11.2 / Lieu de livraison

Les véhicules seront livrés au Garage Administratif Central à Yaoundé.

12. Critères de qualification

12.1 Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure à 70 % des critères essentiels;
- Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant ;
- Marque proposée par une représentation au Cameroun et ayant une ancienneté inférieure ou égale à trois ans ;
- Non respect des spécifications techniques ci-après :
 - Puissance fiscale,
 - Puissance maximale
 - Couple maximal;

- Cylindrée ;

NB : Le non respect d'un seul de ces 06 (six) critères entraîne l'élimination de l'offre.

12.2 Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite à travers une grille (jointe en annexe) suivant le système binaire (Oui/Non) et sur la base des critères essentiels ci-dessous :

i. Références du Fournisseur

- Plus de trois (03) références justifiées dans la livraison de véhicules ;
- Au moins deux (02) références justifiées pour les fournitures similaires au cours des cinq (05) dernières années.

ii. Service après-vente

Disponibilité des magasins de pièces de rechange et des ateliers de réparation propres dans les différentes zones du territoire. Plus spécifiquement :

- Description détaillée du service après-vente ;
- Atelier de réparation (photos des ateliers)
- Personnel spécialisé (au moins un ingénieur et un technicien supérieur dans le domaine) ;
- Stock pièces de rechange (liste des pièces du stock de pièces dûment signée par le chef de l'entreprise) ;
- Temps d'intervention : 7 jours.

iii. Les spécifications techniques (dont les caractéristiques seront soutenues par les prospectus à joindre dans l'offre technique).

iv. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage

v. Prospectus en couleur

vi. Garantie des fournitures

La période de garantie est de trois (03) ans pendant laquelle tous les vices et défauts de fabrication seront pris en charge par le fournisseur.

NB : Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70 % de OUI à l'issue de l'analyse technique seront admises à l'analyse financière.

13. Durée de validité des offres

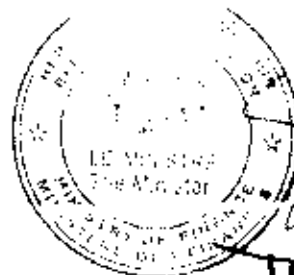
Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Service des Marchés du MINFI, Porte 335, ou du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à côté de l'OMS), B.P. : 33 232, Tél/Fax : (237) 22-20- 30- 57. Email : minfi_ctb_stade@yahoo.fr.

Yaoundé le, 17 FEV 2020

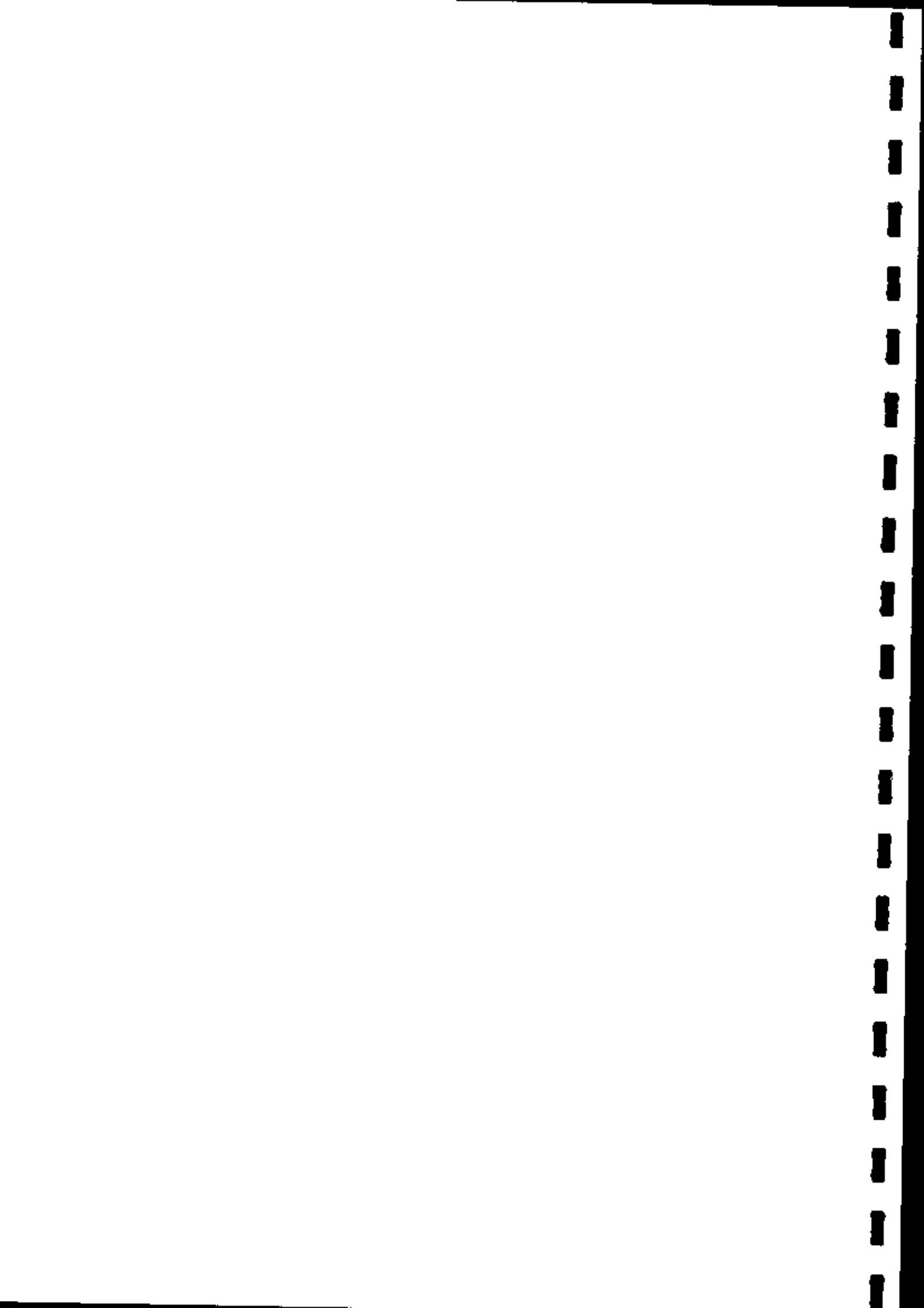
Le Ministre des Finances,
Maître d'Ouvrage



Louis Paul MOTAZE

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archéage)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT CPMI MINFI
- STADE-C2D
- AFFICHAGE
- ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO/MINFI/2020
DU 17 FEVRIER 2020 POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08)
VEHICULES DE SERVICE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI
DEDIE A L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES
(AAO)

FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311

FEVRIER 2020

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00003/AONO/MINFI/CIPM/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE**

**Financement : Budget MINFI (STADE-C2D) exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement, et en vue de permettre une exécution efficace des activités de cette structure, le Ministre des Finances Maître d'Ouvrage de la Convention Pilotage du C2D lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture de véhicules ci-dessous en un lot unique :

| DESIGNATION | NOMBRE |
|--|--------|
| LOT UNIQUE | |
| Fourniture de véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus ; | 01 |
| Fourniture de véhicules pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus | 06 |
| Fourniture de véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus | 01 |

2. Consistance des prestations

La prestation, objet de l'appel d'offres, comprend la fourniture des véhicules, leur transport et leur livraison au Garage Administratif Central à Yaoundé.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises automobiles exerçant dans ce domaine d'activités au CAMEROUN.

4. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée à travers le budget du Ministère des Finances (STADE-C2D). Exercice 2020, ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté auprès des services du Maître d'Ouvrage Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335 ou au Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D, situé au quartier Bastos à Yaoundé, Immeuble OYILI à coté de l'OMS, Tél/Fax : (237) 222 20 30 57, dès publication de cet avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage, Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de FCFA 150 000 (cent cinquante mille) au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée sous plis fermé dans les Services du Maître d'Ouvrage Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335 au plus tard le 1^{er} Avril 2020 à 14 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/CIPM/2020 DU 17 FEVRIER 2020
POUR L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE AU STADE-C2D, LOT UNIQUE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère chargé des finances, d'un montant de FCFA 4 700 000 (quatre millions sept cent mille), valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

La liste des banques agréées figure dans la pièce 12 du DAO.

9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

NB : Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances agréés par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre, sans aucun recours possible.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 1^{er} Avril 2020 à 15 heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI, sise à MVOG ADA, Immeuble face Collège Montesquieu, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

11. Délai et lieu de livraison

11.1 / Délai maximum de livraison

Le délai maximum de livraison est de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

11.2 / Lieu de livraison

Les véhicules seront livrés au Garage Administratif Central à Yaoundé.

12. Critères de qualification

12.1 Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure à 70 % des critères essentiels;
- Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant ;
- Marque proposée par une représentation au Cameroun et ayant une ancienneté inférieure ou égale à trois ans ;
- Non respect des spécifications techniques ci-après :
 - Puissance fiscale,
 - Puissance maximale
 - Couple maximal;
 - Cylindrée ;

NB : Le non respect d'un seul de ces 06 (six) critères entraîne l'élimination de l'offre.

12.2 Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite à travers une grille (jointe en annexe) suivant le système binaire (Oui/Non) et sur la base des critères essentiels ci-dessous :

i. Références du Fournisseur

- Plus de trois (03) références justifiées dans la livraison de véhicules ;
- Au moins deux (02) références justifiées pour les fournitures similaires au cours des cinq (05) dernières années.

ii. Service après-vente

Disponibilité des magasins de pièces de rechange et des ateliers de réparation propres dans les différentes zones du territoire. Plus spécifiquement :

- Description détaillée du service après-vente ;
- Atelier de réparation (photos des ateliers)
- Personnel spécialisé (au moins un ingénieur et un technicien supérieur dans le domaine) ;
- Stock pièces de rechange (liste des pièces du stock de pièces dûment signée par le chef de l'entreprise) ;
- Temps d'intervention : 7 jours.

iii. Les spécifications techniques (dont les caractéristiques seront soutenues par les prospectus à joindre dans l'offre technique).

iv. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage

v. Prospectus en couleur

vi. Garantie des fournitures

La période de garantie est de trois (03) ans pendant laquelle tous les vices et défauts de fabrication seront pris en charge par le fournisseur.

NB : Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70 % de OUI à l'issue de l'analyse technique seront admises à l'analyse financière.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Service des Marchés du MINFI, Porte 335, ou du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à côté de l'OMS), B.P. : 33 232, Tél/Fax : (237) 22-20- 30- 57, Email : minfi_ctb_stade@yahoo.fr.

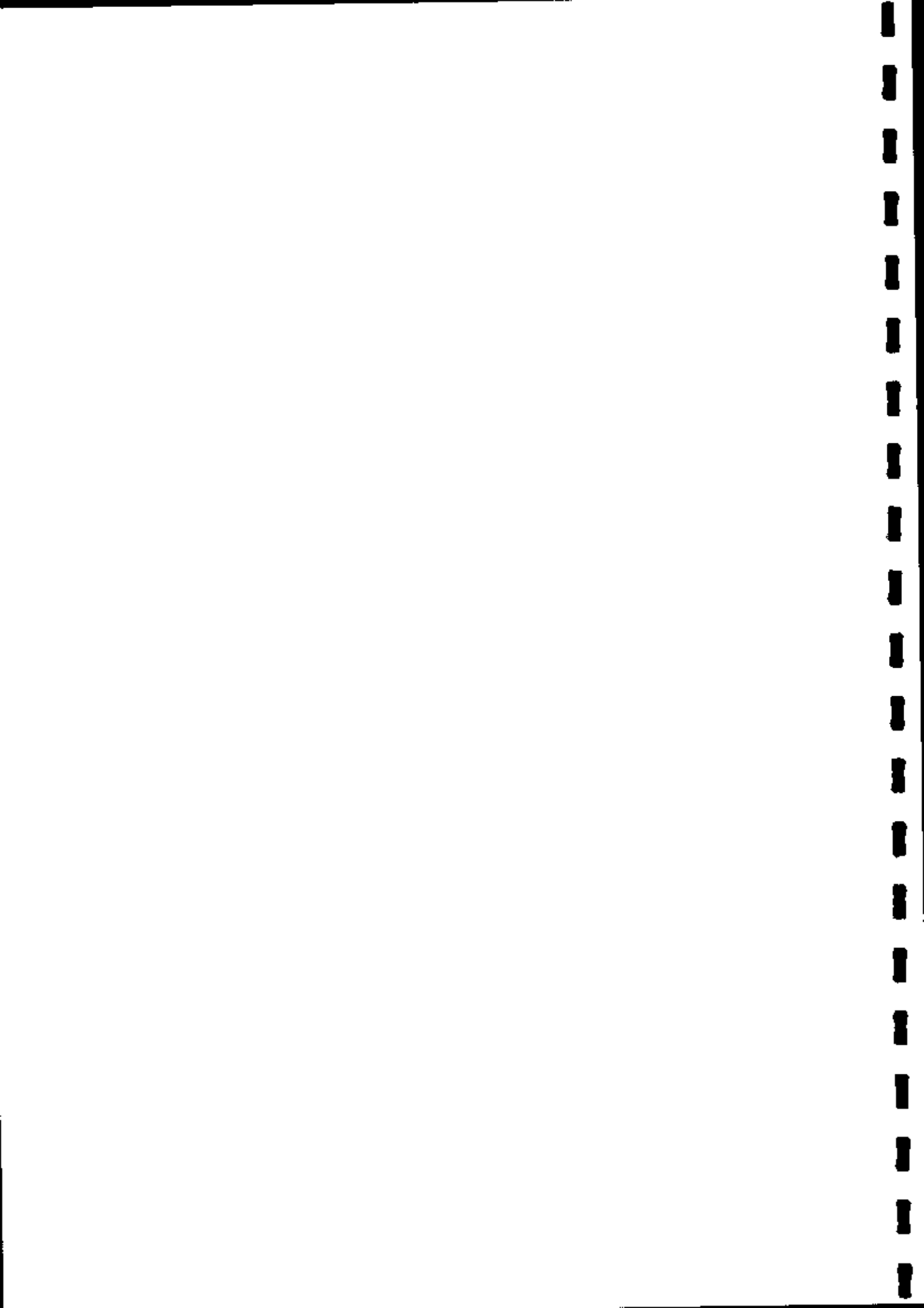
Yaoundé le, 17 FEVRIER 2020

**Le Ministre des Finances,
Maître d'ouvrage**

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT CIPM MINFI
- STADE-C2D
- AFFICHAGE
- ARCHIVES

DOCUMENT N° 1: INVITATION TO TENDER



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

№ 00003

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° /AONO/MINFI/ITB/2020 OF 17 FEB 2020

FOR THE ACQUISITION OF EIGHT (08) SERVICE VEHICLES FOR THE STADE-C2D ONE LOT

Funding: Budget of the MINFI (STADE-C2D), 2020 budget

Budgetary line N° 54 20 275 11 670000 6643 311

1. Purpose of the invitation to tender

Within the framework of the renewal of the vehicles of the Technical Support Secretariat for C2D, and in order to enable the effective implementation of the activities of this structure, the Minister of Finance launches a National Open Tender for the supply of the following: in one lot

| DESIGNATION | NOMBRE |
|--|--------|
| Supply of a high-power four wheel drive diesel vehicle up to 13 HP | 01 |
| Supply of four wheel drive double cabin pickup vehicle up to 09 HP | 06 |
| Supply of a two wheel BERLINE car up to 10 HP | 01 |

2. Nature of services

The services subject of this invitation to tender includes the supply, transportation and delivery of vehicles justified by a prospectus at Central Administrative Garage in Yaoundé.

3. Participation and origin

This open invitation to tender is intended for car dealers or any other Cameroonian enterprises operating in this sector of activity.

4. Funding

The services subject of this invitation to tender shall be financed by the Budget of the MINFI (STADE-C2D) 2020, budgetary line N° 54 20 275 11 670000 6643 311.

5. Consultation of the Tender Documents

Tender Documents can be consulted at the Contracting Authority's services, Block A, MINFI, Department of Financial Resources, Sub-Department of the Budget and Equipment, Contracts Service, Room 335 or at the Technical Support Secretariat for C2D Execution, situated at Bastos in Yaounde, Immeuble OYILI beside WHO, Tel./Fax: (237) 22 20 30 57.

6. Acquisition of the Tender Documents

The Tender Document can be obtained at the Contracting Authority's Services, Block A, MINFI, Department of Financial Resources, Sub-Department of the Budget and Equipment, Contracts Service, Room 325, upon presentation of a receipt indicating payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of CFA 150 000 (one hundred and fifty thousands) Francs fee for the acquisition of the tender document.

This receipt should identify the payer as representative of the enterprise wishing to participate in the Call for Bids.

- A dealer who has a representation in Cameroon with less than three years.
- Minimal conformity for the type of engine
- Non respect of the following technical specifications:
 - fiscal power;
 - Maximum horse power;
 - maximum torque;
 - cylinder.

NB : the non respect of any one of these 06 (six) criteria will lead to the elimination of the tender.

12.2 Essential criteria:

The technical proposals will be evaluated on the basis of an attached evaluation sheet following the (Yes/No) system using the essential criteria listed below:

1. Supplies references

- More than three (03) justified references in the supply of vehicles ;
- At least two (02) justified references for the last five (5) years for similar supplies.

2. After-sale service

Availability of spare parts shop and workshop all over the country. Specifically,

- Description of after sale service ;
- Maintenance shop (pictures of the shop)
- Skilled staff (an engineer and a technician in the field) ;
- Stock of spare parts (a list of stocked spare duly signed by the manufacturer) ;
- Deadline for intervention: 7 days.

3. Technical specifications justified by a prospectus

4. Deadline for supply

The maximum deadline for the supply is 30 days from the date of the order for the commencement of service

5. Coloured Prospectus

6. Guarantee

The period of guarantee is 3 years during which any defaults resulting from the construction of the vehicles will be taken care of by the supplier.

NB. Only bids that would have obtained at least 70% of « YES » responses in the technical evaluation shall be retained for financial evaluation

13. Validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of opening of bids.

14. Complementary Information

Further technical information can be obtained at the MINFI Contracts Service, Room 335, or the Technical Support Secretariat to C2D Execution, located at Bastos in Yaounde (Immeuble OYILI beside WHO), P.O.BOX: 33 232, Tel./Fax: (237) 222-20- 30- 57.

Yaoundé, le 17 FEB 2020

The Minister of Finance,
Contracting Authority



Louis Paul MOTAZE

Copied to:

- ARMP (pour publication et archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT CPM MINFI
- STADE-C2D
- AFFICHAGE
- ARCHIVES

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DOCUMENT N° 1: INVITATION TO TENDER

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°00003/AONO/MINFI/ITB/2020 OF 17TH FEBRUARY 2020 FOR THE ACQUISITION OF EIGHT (08) SERVICE VEHICLES FOR THE STADE-C2D ONE LOT

Funding: Budget of the MINFI (STADE-C2D), 2020 budget
Budgetary line N° 54 20 275 11 670000 6643 311

1. Purpose of the invitation to tender

Within the framework of the renewal of the vehicles of the Technical Support Secretariat for C2D, and in order to enable the effective implementation of the activities of this structure, the Minister of Finance launches a National Open Tender for the supply of the following: in one lot

| DESIGNATION | NOMBRE |
|---|--------|
| Supply of a high-power four wheel drive diesel vehicle up to 13 HP | 01 |
| Supply of four wheel drive double cabin pick up vehicle up to 09 HP | 06 |
| Supply of a two wheel BERLINE car up to 10 HP | 01 |

2. Nature of services

The services subject of this invitation to tender includes the supply, transportation and delivery of vehicles justified by a prospectus at Central Administrative Garage in Yaoundé.

3. Participation and origin

This open invitation to tender is intended for car dealers or any other Cameroonian enterprises operating in this sector of activity.

4. Funding

The services subject of this invitation to tender shall be financed by the Budget of the MINFI (STADE-C2D) 2020, budgetary line N° 54 20 275 11 670000 6643 311.

5. Consultation of the Tender Documents

Tender Documents can be consulted at the Contracting Authority's services, Block A, MINFI, Department of Financial Resources, Sub-Department of the Budget and Equipment, Contracts Service, Room 335 or at the Technical Support Secretariat for C2D Execution, situated at Bastos in Yaounde, Immeuble OYILI beside WHO, Tel./Fax: (237) 22 20 30 57.

6. Acquisition of the Tender Documents

The Tender Document can be obtained at the Contracting Authority's Services, Block A, MINFI, Department of Financial Resources, Sub-Department of the Budget and Equipment, Contracts Service, Room 325, upon presentation of a receipt indicating payment into the Public Treasury of a non-refundable sum of CFA 150 000 (one hundred and fifty thousands) Francs fee for the acquisition of the tender document.

This receipt should identify the payer as representative of the enterprise wishing to participate in the Call for Bids.

7. Submission of bids

Each bid should be submitted in English or in French in Seven(07) copies including One (1) original and six (06) copies labelled as such to the Contracting Authority's Services, Block A, MINFI, Department of Financial Resources, Sub-Department of the Budget and Equipment, Contracts Service, Room 335, not later than 1st April 2020 at 2 pm and should bear the indication:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
N°00003/ AONO/MINFI/ITB/2020 OF 17TH FEBRUARY 2020
"FOR THE SUPPLY OF EIGHT (08) SERVICE VEHICLES TO THE STADE-C2D ONE LOT
TO BE OPENED ONLY DURING THE BIDS OPENING SESSION"

8. Provisional bid bond

Each bidder must include in their administrative documents a bid bond of FCFA of FCFA 4 700 000 (four millions seven hundred thousands), issued by a first class bank or insurance company approved by the Minister of Finance and recognized by COBAC featuring on the list of documents in the tender file. The bid bond will remain valid for (30) days beyond the original date set for the validity of offers.

The list of authorized banks is contained in document N° 12

9. Admissibility of bids

Under the condition of being rejected, the other required administrative documents must imperatively be produced in originals or certified copies by the issuing services, in accordance with the provisions of the Particular Regulations for the Invitation to Tender. They must be dated less than three (03) months. NB: Any offer which does not comply with the provisions of this notice and of the Tender Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond by a banking establishment or an insurance company approved by the Ministry responsible for finance or the non-compliance with the models of the documents in the Tender Documents, will result in pure and simple rejection of offer, with no possible appeal.

Any bid not in compliance with the specifications of this tender notice and file shall be declared inadmissible. Notably, the absence of the bid bond issued by a first rate bank or insurance company approved by the MINFI or its non-compliance with the model documents of the tender file shall lead to outright rejection of the bids without any possibility of appeal.

10. Opening of bids

The bids shall be opened on the 1st April 2020 at 3 pm in conference room of the MINFI Contract Awards Commission, situated at MVOG ADA, Building opposite MONTESQUIEU College.

Only bidders can participate in this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice (even in case of merger), with a sound knowledge of the file.

11. Duration and place of execution

11.1 Duration of execution

The maximum delivery time is 30 days from the date of notification of the administrative order to commence supplies.

11.2 Place of execution

The vehicles will be delivered to the Central Administrative Garage in Yaoundé.

12. Qualification criteria

12.1 Eliminatory criteria:

- Irregular or incomplete administrative documents ;
- Absence of the bid bond or non-conformity of the amount of the bond ;
- Technical mark below 70 % of YES ;
- Absence of the certificate of origin duly signed by the manufacturer;
- A dealer who has a representation in Cameroon with less than three years.
- Minimal conformity for the type of engine
- Non respect of the following technical specifications:
 - fiscal power;
 - Maximum horse power;
 - maximum torque;
 - cylinder.

NB : the non respect of any one of these 06 (six) criteria will lead to the elimination of the tender.

12.2 Essential criteria:

The technical proposals will be evaluated on the basis of an attached evaluation sheet following the (Yes/No) system using the essential criteria listed below:

1. Supplies references

- More than three (03) justified references in the supply of vehicles ;
- At least two (02) justified references for the last five (5) years for similar supplies.

2. After-sale service

Availability of spare parts shop and workshop all over the country. Specifically,

- Description of after sale service ;
- Maintenance shop (pictures of the shop)
- Skilled staff (an engineer and a technician in the field) ;
- Stock of spare parts (a list of stocked spare duly signed by the manufacturer) ;
- Deadline for intervention: 7 days.

3. Technical specifications justified by a prospectus

4. Deadline for supply

The maximum deadline for the supply is 30 days from the date of the order for the commencement of service

5. Coloured Prospectus

6. Guarantee

The period of guarantee is 3 years during which any defaults resulting from the construction of the vehicles will be taken care of by the supplier.

NB. Only bids that would have obtained at least 70% of « YES » responses in the technical evaluation shall be retained for financial evaluation

13. Validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of opening of bids.

14. Complementary Information

Further technical information can be obtained at the MINFI Contracts Service, Room 335, or the Technical Support Secretariat to C2D Execution, located at Bastos in Yaounde (Immeuble OYILI beside WHO). P.O.BOX: 33 232, Tel./Fax: (237) 222-20- 30- 57.

Yaoundé, the 17th February 2020

**The Minister of Finance,
Contracting Authority**

Copied to:

- ARMP (pour publication et archivage)
- SOPECAM (pour publication)
- PRESIDENT CIPM MINFI
- STADE-C2D
- AFFICHAGE
- ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIÈCE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311.**

FEVRIER 2020

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Dispositions Générales

- Article 1 : Portée de la soumission
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Fraude et corruption
- Article 4 : Candidats admis à concourir
- Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine
- Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

Chapitre 2 : Dossier d'Appel d'Offres

- Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres
- Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours
- Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

Chapitre 3 : Préparation des offres

- Article 10 : Frais de soumission
- Article 11 : Langue de l'offre
- Article 12 : Documents constituant l'offre
- Article 13 : Prix de l'offre
- Article 14 : Monnaies de l'offre
- Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire
- Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures
- Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures
- Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire
- Article 19 : Caution de soumission
- Article 20 : Délai de validité des offres
- Article 21 : Forme et signature de l'offre

Chapitre 4 : Dépôt des offres

- Article 22 : Cachetage et marquage des offres
- Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres
- Article 24 : Offres hors délai
- Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

Chapitre 5. Ouverture des plis et évaluation des offres

- Article 26 : Ouverture des plis et recours
- Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Ministre en charge des Finances
- Article 29 : Conformité des offres
- Article 30 : Evaluation de l'offre technique
- Article 31 : Qualification du soumissionnaire
- Article 32 : Correction des erreurs
- Article 33 : Evaluation des offres au plan financier
- Article 34 : Comparaison des offres

Chapitre 6 : Attribution du Marché

- Article 35 : Attribution
- Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure
- Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché
- Article 38 : Notification de l'attribution du marché
- Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours
- Article 40 : Signature du marché
- Article 41 : Cautionnement Définitif

Chapitre 1. Dispositions Générales

Article 1 : Portée de la soumission

1. Le Ministre des Finances, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture de véhicules. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".
- 1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les véhicules dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes "Maître d'Ouvrage" et "Maître d'Ouvrage Délégué" sont interchangeables et le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent Appel d'Offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Le Ministre des Finances exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Ministre des Finances :

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché;
- ii. Quiconque se livre à des "manœuvres frauduleuses", déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Ministre des Finances en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. « Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejette une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de défit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les cocontractants, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt

Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la

préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou

- Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.

c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.

d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Ministre en charge des Finances.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.

5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles; et le terme «services connexes» désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

5.3. Le terme «provenir qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. la production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. les litiges en cours ;
- v. la disponibilité du matériel indispensable.

6.2 Les soumissions présentées par deux ou plusieurs Fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché;
- e. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

Chapitre 2. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des Fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après:

- a. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) rédigé en français et en anglais ;
- b. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- d. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- e. Le Descriptif de la fourniture (DF) qui comprend :
 - la liste des fournitures et services connexes ;
 - les spécifications techniques.
- f. Le cadre du Bordereau des Prix et Quantités tenant lieu de Détail Estimatif ;
- g. Le Calendrier de Livraison ;
- h. Le modèle de lettre de soumission ;
- i. Le cadre de Bordereau des Prix et Quantités ;
- j. Le modèle de caution de soumission ;
- k. Le modèle de cautionnement définitif ;
- l. Le modèle de caution de retenue de garantie ;
- m. Modèle de marché ;
- n. La liste des banques et compagnies d'assurances agréées par le Ministre en charge des finances autorisées à émettre des cautions.

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Ministre des Finances par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Ministre des Finances indiquée dans les RPAO. Le Ministre des Finances répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse du Ministre des Finances, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre des Finances

8.3. Le recours doit être adressé au Ministre des Finances avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au Ministre des Finances au plus tard quatorze (14) jours avant la date d'ouverture des offres ;

8.4. Le Ministre des Finances dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

- 9.1. Le Ministre des Finances peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres, conformément à l'article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Ministre des Finances par écrit,
- 9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l'additif, dans la préparation de leurs offres, le pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 23.2 du RGAO.

Chapitre 3. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Ministre des Finances n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 11 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Ministre des Finances seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituant l'offre

12.1. L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires attestant leur qualification conformément aux articles l'article 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
 - le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ,
- b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- 1- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 2- Les spécifications techniques

C. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
3. Le Détail estimatif dûment rempli ;
4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

- 12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 13 : Prix de l'offre

- 13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous-détail des prix fournis en annexe.

Le Fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

- 13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

- 13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre

à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA.

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

- 16.1.** En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2.** Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment d'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

- 17.1.** Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offres, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2.** Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
- 17.3.** Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4.** Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction du Maître d'Ouvrage :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;

b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;

c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire correspondant n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;

d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Ministre des Finances. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par le Ministre des Finances comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5 La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu :

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 39 du RGAO ; ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 40 du RGAO.

Article 20 : Délai de validité des offres

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Ministre des Finances, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Ministre des Finances comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Ministre des Finances peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un

Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

- 20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 21 : Forme et signature de l'offre

- 21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre.

Chapitre 4 : Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

- 22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures
- a. Seront adressées au Ministre en charge des Finances à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
- 22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre au Ministre en charge des Finances de renvoyer l'offre scellée si elle n'a pas été ouverte.
- 22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, le soumissionnaire sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

- 23.1. Les offres doivent être reçues par le Ministre des Finances à l'adresse, date et heure fixées dans le RPAO.
- 23.2. Le Ministre des Finances peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Ministre des Finances et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite

initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue au Ministère des Finances après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Ministre des Finances avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans un intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

Chapitre 5. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.
- Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.
- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Ministre des Finances

peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix **durant la séance d'ouverture des plis**, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation
- 26.5. il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.
- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Ministre des Finances pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Ministre en charge des Finances

- 28.1. Pour faciliter l'examen l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.
- 28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

- 29.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du

Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

- 29.3. Une offre conforme pour, l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
- Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits du Ministre des Finances ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
 - Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- 29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 29.5. Le Ministre des Finances se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l'offre technique

- 30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écartier l'offre en question.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

- 32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:
- Si il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée. auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
 - Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

- 33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.
- 33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :
- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
 - b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
 - c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO;
- 33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.
- Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la clause 3.3.4 du RGAO.

Chapitre 6 : Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

Le **Ministre en charge des Finances** attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Article 36 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres (après autorisation de l'Autorité des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes) ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

Le Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au Fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 39.1. Le Ministre en charge des Finances communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 39.2. Le Ministre en charge des Finances est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 39.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 39.4. En cas de recours il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Président de la Commission.
- IL doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 40 : Signature du marché

- 40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés pour adoption.
- 40.2. Le Ministre des Finances dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétent et souscrit par l'attributaire.
- 40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 41 : Cautonnement Définitif

- 41.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par le Ministre des Marchés Publics, le cocontractant fournira au Ministre des Finances stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres un Cautonnement définitif.
- 41.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311.**

FEVRIER 2020

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

| REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES | |
|---|--|
| 1 | <p>Définition des fournitures: huit (08) véhicules en lot unique Fourniture d'un véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus ; Fourniture d'un véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus Fourniture de six (06) véhicules pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus ;</p> |
| 2. | <p>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : MINISTRE DES FINANCES / STADE-C2D B.P. : B.P. : 33 232 Yaoundé ; Tél. : 222 20 30 58 ; Fax. : 222 20 30 57</p> <p>Référence de l'Appel d'Offres : Appel d'offres National Ouvert N°00003/AONO/MINF/CIPM/2020 DU 17 FEVRIER 2020</p> |
| 3 | <p>Délai de livraison: 3.1 Modalité de livraison : 30 jours après notification de l'Ordre e Service de démarrage des prestations. 3.2 Lieu de livraison : Les véhicules seront livrés au Garage Administratif Central à Yaoundé.</p> |
| 4. | <p>Source de financement : Budget MINF (STADE-C2D) exercice 2020 Ligne d'Imputation 53 20 275 11 670000 6643 311</p> |
| 5. | <p>Critères de provenance des soumissionnaires : Concessionnaires en automobiles exerçant ou installés au Cameroun</p> |
| 6. | <p>Evaluation des offres (Grille de notation détaillée en annexe):</p> <p>6.1 Critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ; • Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme ; • Note technique inférieure à 70 % des critères essentiels; • Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant ; • Marque proposée par une représentation au Cameroun et ayant une ancienneté inférieure ou égale à trois ans ; • Non respect des spécifications techniques ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - puissance fiscale ; - Puissance maximal ; - Couple maximal ; - cylindrée. <p>6.2 Critères essentiels : L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :</p> <p>1. Références du Fournisseur : Plus de trois (03) références justifiées pour les fournitures des véhicules ; Au moins deux (02) références justifiées au cours des cinq (05) dernières années pour les fournitures similaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Service après-vente : Disponibilité des magasins de pièces de rechange et des ateliers de réparation propres dans les différentes zones du territoire : Plus spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"> - Description détaillée du service après-vente ; - Atelier de réparation (photos des ateliers) ; - Personnel spécialisé (au moins un cadre ingénieur et technicien supérieur dans le domaine) ; - Stock pièces de rechange (liste des pièces du stock de pièces dûment signée par le chef de l'entreprise) ; - Temps d'intervention : 7 jours. |

| N° | REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES |
|----|---|
| | <p>3. Spécifications techniques.</p> <p>4. Délais de livraison.</p> <p>5. Prospectus en couleur. Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70% de « oui » à l'issue de l'analyse technique seront admises à l'analyse financière.</p> <p>6. Garantie des fournitures. La période de garantie est de trois (03) ans pendant laquelle tous les vices et défauts de fabrication seront pris en charge par le fournisseur.</p> |
| 7. | <p>Langue de l'offre: Français ou Anglais</p> |
| 8. | <p>Préparation des offres</p> <p>La liste des informations sur la qualification devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>8.1 Enveloppe A-Volume 1 : dossier administratif</p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée pour les soumissionnaires locaux. (suivant modèle joint) : (original) ; b) Le pouvoir de signature légalisé le cas échéant : (original) ; c) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance, la Chambre d'Industrie et du Commerce ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des Offres ; d) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances du Cameroun : (original) ; e) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres : (original) ; f) La caution de soumission (suivant modèle joint en annexe) d'un montant de (original) FCFA 4 700 000 (quatre millions sept cent mille). g) Une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un responsable certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de la dite caisse datant de moins de trois mois : (original) ; h) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ou par un responsable : (original) ; i) L'original de l'attestation de non redevance signée de services compétents des Impôts, datant de moins de trois (03) mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours j) La copie de l'attestation et du plan de localisation des agences propres légalisées par les services compétents des impôts des diverses localités. <p>NB : En cas de groupement, les pièces c, g, h, i et j doivent être produites par chacune des entreprises.</p> <p>8.2 Enveloppe B - Volume 2: Offre technique</p> <p>b.1. Les références du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir la preuve d'avoir déjà exécuté trois (03) marchés similaires dont deux (02) au cours des cinq (0) dernières années, avec les montants desdits marchés, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies des marchés ou les premières et dernières pages du marché, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés); - Fournir les bilans certifiés des 02 dernières années ; - Un certificat d'origine du matériel roulant ; |

| N° | REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES |
|----|--|
| | <p>b.2. Service après-vente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description du service après-vente ; - Atelier de réparation (photos des ateliers) - Personnel spécialisé (au moins un ingénieur et un technicien supérieur dans le domaine) ; - Stock pièces de rechange (liste des pièces du stock de pièces dûment signée par le chef de l'entreprise) ; - Temps d'intervention : 7 jours. - Fournir un extrait du contrat de représentation avec une firme internationale spécialisée dans la fabrication, l'assemblage ou la distribution de ce type d'équipement et ayant une expérience avérée dans le domaine ou l'autorisation du fabricant ; - Fournir les CV datés et signés des principaux intervenants ; - Fournir le certificat d'origine de la marque proposée; - Fournir document attestant la durée de représentation au Cameroun de la marque proposée <p>b.3 Justification de la représentation territoriale <i>Pour la représentation territoriale, la stratification suivante est à considérer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - zone 1 : Centre-Sud-Est; - zone 2 : Littoral-Sud-Ouest; - zone 3 : Ouest-Nord-Ouest; - zone 4 : Adamaoua-Nord-Extrême Nord. <p>Ainsi, la couverture du territoire pourra être considérée comme complète, si le concessionnaire dispose, en propre, au moins un magasin de pièces de rechange et des ateliers de réparation dans l'une des 4 zones sus-visées.</p> <p>La couverture est partielle, lorsque cette représentation ne concerne qu'aucune de ces quatre zones. Les pièces exigées au point 8.2 ne serviront, en plus de la patente locale de justificatif à l'implantation territoriale des ateliers.</p> <p>b.4. Les propositions techniques dont les spécificités sont précisées dans le Descriptif des Fournitures du présent DAO.</p> <p>b.5. Les preuves d'acceptations des conditions du marché Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP); ii. Le Descriptif des Fournitures ; <p>b.6 Les délais de livraison</p> <p>8.3 Enveloppe C. Volume 3: Offre financière Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> C1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée; C2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli; C3. Le détail estimatif dûment rempli; C4. Le sous détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires. Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission. <p>NB: Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de</p> |

| N° | REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES |
|----|---|
| | <i>couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i> |
| 9 | Prix et monnaie de l'offre |
| | <p>9.1 Prix de l'Offre.</p> <p>Les prix du marché porteront sur les fournitures correspondant aux conditions du présent Appel d'Offres. Ils seront établis toutes taxes comprises avec le détail des taxes ; ils seront fermes, non révisables et sans réserve aucune.</p> |
| | <p>9.2 Monnaies de l'offre</p> <p>Les prix seront libellés en francs CFA.</p> |
| 10 | Période de fonctionnement prévue pour les fournitures: à partir du deuxième trimestre 2020 |
| 11 | <p>Montant de la retenue de garantie :</p> <p>Une retenue de garantie d'un montant égal à 10% du montant TTC du marché sera exigée, augmentée le cas échéant, du montant des avenants. Elle sera cautionnée par un établissement bancaire de 1er rang agréé par le Ministère en charge des Finances. Elle ne sera libérée qu'à l'expiration du délai de garantie.</p> |
| 12 | <p>Période de validité des offres :</p> <p>La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90), jours à partir de la date limite de dépôt des offres. Le Ministère des Finances (MINFI) se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres, s'il n'a pas obtenu de soumission qui lui paraisse acceptable ou pour toute autre raison.</p> |
| 13 | <p>Nombre de copies de l'offre à remplir et à renvoyer :</p> <p>Les offres seront établies en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels. Elles devront être chiffrées en FCFA et faire ressortir le montant TTC.</p> |
| 14 | <p>Date et heure limites de dépôt des offres :</p> <p>Les offres devront parvenir au plus tard le 1^{er} Avril 2020 à 14 heures, heure locale aux Services du Maître d'Ouvrage Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335.</p> <p>Passé ce délai aucun pli ne sera plus accepté. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée.</p> |
| 15 | <p>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 1 Avril 2020 à 15 heures à la salle de réunion de la Commission de Passation des Marchés du MINFI, sis à MVOG ADA, Immeuble face Collège MONTESQUIEU, en présence de l'Observateur Indépendant, des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une bonne connaissance des dossiers.</p> |
| 16 | <p>Attribution du marché</p> <p>Le marché sera attribué au soumissionnaire qui présentera l'offre financière la moins-disante. L'adjudicataire disposera de quinze (15) jours calendaires pour la souscription du marché.</p> <p>Au-delà de ces quinze (15) jours, la réglementation en vigueur sera appliquée.</p> |
| 17 | <p>Notification du marché :</p> <p>A compter de la date de notification du marché, l'Adjudicataire sera notifié de livrer les fournitures dans un délai trente (30) jours maximum.</p> |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIÈCE N°4: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311.**

FEVRIER 2020

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Dispositions Générales

- Article 1 : Objet du marché
- Article 3 : Définitions et nantissement
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5: Normes
- Article 6 : Pièces constitutives du marché
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication
- Article 9 : Ordres de service

Chapitre II : Clauses financières

- Article 10 : Retenue de garantie
- Article 11 : Montant du marché
- Article 12 : Lieu et mode de paiement
- Article 13 : Paiement
- Article 14 : Pénalités de retard
- Article 15 : Régime fiscal et douanier
- Article 16 : Timbres et enregistrement des marchés

Chapitre III: Exécution des prestations

- Article 17 : Brevet
- Article 18 : Lieu et délai de livraison
- Article 19 : Rôles et responsabilités du Fournisseur
- Article 20 : Transport et assurances
- Article 21: Service après-vente
- Article 22 : Essais et services connexes

Chapitre IV : réception

- Article 23: Documents à fournir avant la Réception technique
- Article 24: Réception provisoire
- Article 25: Documents à fournir pendant la réception provisoire
- Article 26: Délai de garantie
- Article 27 : Réception définitive

Chapitre V: Dispositions diverses

- Article 28: Résiliation du marché
- Article 29 : Cas de force majeure
- Article 30 : Différend
- Article 32 et dernier: Entrée en vigueur du marché
- Article 31: Edition et diffusion du présent marché

Chapitre 1 : Dispositions Générales

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition de huit (08) véhicules de service au Secrétariat Technique d'Appui Dédiaé à l'Exécution du C2D, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 2: Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N°000G3/AONO/MINFI/CIPM/2020 du 17 Février 2020

Article 3: Définitions et nantissement

3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante est le Ministre des Finances.
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Finances.
- Le Chef de Service du marché est la Coordinatrice du Secrétariat Technique d'Appui Dédiaé à l'Exécution du-C2D.
- L'Ingénieur du marché : le Sous-Directeur du Garage Administratif (MINDCAF).
- Le Fournisseur est.....

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnement est le Ministre des Finances ; (Coordinatrice du Secrétariat Technique d'Appui Dédiaé à l'Exécution du-C2D (STADE-C2D)
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre des Finances (Coordinatrice du STADE-C2D)
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est le Trésor (Compte du STADE-C2D);
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est la Coordinatrice du STADE-C2D.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5: Normes

5.1 Les véhicules livrés, en exécution du présent marché, seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2 Le Fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des relations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité:

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;

2. La soumission du Fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au descriptif de la fourniture ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le descriptif de la fourniture ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007.

Article 7 : Textes généraux applicables

Présent marché est soumis aux textes généraux ci-après:

- La Constitution ;
- La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- La Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;
- Le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011, portant formation du Gouvernement ;
- Le Décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Le décret N° 2013/006 du 26 février 2013, portant organisation du Ministère des Finances ;
- Le décret n° 2013/4900/PM DU 27 MAI 2013 Modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2006/0487/PM du 30 Mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'orientation et de suivi du C2D ;
- Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Le Décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- L'arrêté n° 050/PM du 27 Mai 2013 Modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°052/PM du 30 mai 2006 précisant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Comité technique bilatéral C2D ;
- L'arrêté n°00000216/CABMINFI/DU 26 juillet 2013 Modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°06/181/CAB/MINEFI du 21 juin 2006 précisant les missions, l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D conclu avec la France ;

- La Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Les Normes techniques en vigueur dans la République du Cameroun ;
- D'autres textes spécifiques aux domaines concernés par le Marché.

Article 8 : Communication

8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a) Dans le cas où le Fournisseur est le destinataire _____, passé le délai de 15 jours fixe à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et des achèvements des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Yaoundé I.
- b) Dans le cas où le Maître d'ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre des Finances, Attention de la Coordonnatrice du Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du-C2D avec copie adressée dans les mêmes délais à l'ingénieur le cas échéant.

8.2. Le Fournisseur adressera toutes notifications au Chef de Service.

Article 9 : Ordres de service

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Maître d'Ouvrage.
- 9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par le Maître d'Ouvrage.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront signés par le Chef de service et notifiés par l'ingénieur.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.
- 9.5. Le Fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Chapitre II : Clauses financières

Article 10 : Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché. La restitution de la retenue de garantie sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Fournisseur.

Article 11 : Montant du marché

Le montant du présent marché, est de (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit:

- Montant HTVA: _____ francs CFA
- Montant de la TVA: _____ francs CFA

Article 12 : Lieu et mode de paiement

12.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Fournisseur, dans les conditions indiquées dans le marché, le Fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

12.2. Les paiements s'effectueront au compte N° _____ ouvert au nom du Fournisseur à la banque.

Article 13 : Paiement

13.1. Conditions de paiement

La monnaie de compte du présent marché est le Franc CFA.

13.2. Au vu du procès-verbal de réception, du bordereau de livraison et de la facture définitive en cinq (05) exemplaires, le montant du présent marché sera payé par chèque ou virement bancaire au compte de Fournisseur visé ci-dessus

Article 14 : Pénalités de retard

14.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

14.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants éventuels.

Article 15 : Régime fiscal et douanier

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'IR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;
- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA) ; Des droits et taxes communaux.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 16 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III: Exécution des prestations

Article 17 : Brevet

Le Fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de réemploi des fumatures ou de leurs composants.

Article 18 : Lieu et délai de livraison

18.1. Le lieu de livraison des véhicules est le Garage Administratif Central à Yaoundé.

18.2. Le délai de livraison des fournitures objet du présent marché est de trente (30) jours.

18.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer les fournitures.

Article 19 : Rôles et responsabilités du Fournisseur

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et du Maître d'Œuvre et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 20 : Transport et assurances

20.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les véhicules proposés soient protégés par un emballage soigné et approprié au transport ferroviaire ou routier. Le Fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

20.2. Assurance

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

Article 21: Service après-vente

Le Fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de dix (10) ans à compter de la date de réception définitive:

- un représentant permanent dûment mandaté ;
- des ateliers de réparation;
- un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis;
- un stock suffisant de pièces de rechange.

Article 22 : Essais et services connexes

Le Fournisseur aura à:

- procéder à la mise en service des matériels fournis;
- fournir la documentation technique nécessaire.

Chapitre IV : réception

Article 23: Documents à fournir avant la Réception technique

Le Fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants:

- Copie de la facture décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabricant ou du Fournisseur ;
- Certificat d'origine.

Article 24: Réception provisoire

24.1: Opérations préalables à la réception

Avant la réception provisoire, le Fournisseur demande par écrit au Chef de service avec copie à l'ingénieur, l'organisation d'une visite préalable à la réception.

Cette visite sera conduite par une équipe désignée par le MO et comporte entre autres opérations :

- la reconnaissance qualitative et quantitative des fournitures livrées,
- les épreuves éventuellement prévues par le CST,
- la constatation éventuelle de l'inexécution des livraisons prévues au contrat,

- les constatations relatives à l'achèvement des livraisons

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par tous les membres de l'équipe et contresigné par le Cocontractant. Au terme de cette visite de pré-réception, l'Ingénieur spécifie éventuellement les réserves à lever avant la date de réception provisoire qu'il fixera en accord avec le Maître d'Ouvrage.

24.2: Réception Provisoire

La réception provisoire sera effectuée au Garage Administratif à Yaoundé, par la Commission de réception provisoire composée comme suit:

- | | |
|---|---------------|
| 1. Le Ministre des Finances ou son représentant | Président; |
| 2. L'ingénieur du marché (Sous Directeur du Parc Automobile de l'Etat) | Rapporteur ; |
| 3. Le Chef de Service du Marché (Coordonnatrice du STADE-C2D) | Membre; |
| 4. Le Directeur des Ressources Financières du MINFI ou son représentant | Membre; |
| 5. L'agent chargé de la comptabilité matière du STADE-C2D | Membre ; |
| 6. Le Responsable des Marchés au STADE-C2D | Membre ; |
| 7. Le Représentant du MINMAP | Observateur ; |
| 8. Le Fournisseur ou son représentant | Membre. |

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des véhicules s'il y a lieu.

La visite de réception fera l'objet du procès-verbal de réception signé sur le champ par au moins 2/3 des membres de la commission.

Article 25: Documents à fournir pendant la réception provisoire

- Déclaration sur le pays d'origine du matériel roulant ;
- Bordereau de livraison ;
- Certificat d'origine du matériel roulant au moment de l'embarquement, le cas échéant ;
- Divers prospectus.

Article 26: Délai de garantie

La durée de garantie est de trois (03) ans à compter de la date de réception finale du matériel roulant. Pendant la période de garantie, le Fournisseur est tenu de maintenir à ses frais le matériel en état de fonctionnement, c'est-à-dire assurer dans les dix (10) jours de la notification de la panne par le Chef de Service de Marché et sur le lieu d'emploi, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives ou non, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication. Il reste entendu que le Fournisseur supportera les frais de réparation résultant d'un défaut de fabrication.

Si pour une raison quelconque, le Fournisseur ne pouvait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport des véhicules et/ou accessoires de son lieu d'utilisation à l'atelier de réparation sont entièrement à sa charge.

Dans le cas où le Fournisseur, après notification écrite, n'assurerait pas avec la diligence souhaitée la remise en état du matériel défectueux, le Chef de Service du Marché se réserve le droit d'y procéder aux frais du Fournisseur

Si malgré ces interventions, le matériel continuait à ne pas fonctionner normalement, le Fournisseur est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera:

- prolongée d'autant pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède
- les dix (10) jours de la notification de la panne renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de facturer au Fournisseur les frais correspondant au manque à gagner résultant de l'arrêt du matériel pendant la période de garantie.

Article 27 : Réception définitive

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

27.2. La commission de réception définitive sera la même que celle de la réception provisoire.

27.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le Fournisseur de toutes ses obligations.

Chapitre V: Dispositions diverses

Article 28: Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la Section II, sous-section 1, Titre 5 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de trente (30) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de trente (30) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Fournisseur.

Article 29 : Cas de force majeure

29.1. En cas de force majeure, le Fournisseur ne verra sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour qui a succédé à l'évènement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

29.2. Aux fins de la présente clause le terme « force majeure » désigne un évènement échappant au contrôle du Fournisseur et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels évènements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté. De l'Etat, soit au titre du marché, les guerres et les révolutions, les incendies, les inondations, cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits.

Article 30 : Différend

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême, conformément à la législation en vigueur au Cameroun.

Article 31: Edition et diffusion du présent marché

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités et diffusés par le Chef de Service du Marché.

Article 32 et dernier: Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur par le Chef de Service du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIÈCE N° 5 : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

1. LISTE DES VEHICULES ET CALENDRIER DE LIVRAISON

| DESCRIPTION DES FOURNITURES | QUANTITE | DELAI DE LIVRAISON (à indiquer par le soumissionnaire) |
|--|----------------|---|
| | BUDGET 2020 | DELAI DE LIVRAISON |
| Fourniture de véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus ; | 01 | 30 jours |
| Fourniture d'un véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus | 01 | |
| Fourniture de véhicule pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus | 06 | |

2. Liste des services et calendrier de livraison

| DESCRIPTION DU SERVICE | LIEU DE LIVRAISON | SITE OU LIEU OU LES SERVICES DOIVENT ETRE EXECUTES | DATE FINALE DE REALISATION DES SERVICES |
|---|--|--|---|
| Mise en service | MINFI Garage Administratif Central à Yaoundé | MINFI siège du Garage Administratif Central à Yaoundé | Date de la réception provisoire |
| Fourniture de la documentation technique | | | |

CARCATERISTIQUES TECHNIQUES DU MATERIEL ATTENDU

- Fourniture d'un (01) véhicule de luxe 4X4, de 13 CV au plus, couleur sombre protocolaire

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|---------------------------|-------------------------------------|---|
| MOTEUR | | |
| 1 | Type du moteur | diesel Turbo avec cylindrée min de 2900cc |
| 2 | Puissance fiscale | 13 CV au plus |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure ou égal à 94/4000 km/h |
| 4 | Couple maximal | Supérieure à 197/2400 Nm |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 130 litres au moins |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Rampe commune |
| 7 | refroidissement | Mélange anti gel |
| DIMENSION ET POIDS | | |
| 8 | Longueur | Supérieure ou égal à 4900 mm |
| 9 | Largeur | Supérieure à 1800 mm |
| 10 | Hauteur | Supérieure à 1800 mm |
| 11 | Empattement | Supérieure à 2500 mm |
| 12 | Garde au sol | Inférieure à 250 mm |
| 13 | Poids total en charge | Supérieure à 2500 kg |
| TRANSMISSION | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|-------------------|--------------------------------|---|
| 14 | Boite de vitesse | Mécanique 5 rapports |
| 15 | Vitesse maximale | Inférieure ou égale à 145 Km/h |
| 16 | Traction | 4 x4 à commande intérieure |
| 17 | Dimension des pneus | 265/65 R17 |
| 18 | Jante | Aluminium |
| DIRECTION | | |
| 19 | direction | Assistée |
| 20 | Rayon de braquage maximum | 6 m max |
| 21 | Colonne de direction | Réglable |
| FREINAGE | | |
| 22 | Système de freinage | ABS avec répartiteur électronique de la force de freinage |
| 23 | Avant | Disque ventilé |
| 24 | AR | Disque ventilé |
| SUSPENSION | | |
| 25 | Suspension AV | Double triangle |
| 26 | Suspension AR | Multi bras, essieu rigide |
| SECURITE | | |
| 27 | Protection avant | Pare choc métallique AV |
| 28 | Protection arrière | Pare choc métallique AR |
| 29 | Type d'airbag | SRS |
| 30 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur |
| 31 | Protection passager AV | Airbag passager avant |
| 32 | Phare avant | A Système AFS |
| 33 | Carrosserie | Ayant des zones déformables AV et AR pour absorption de l'énergie en cas de collision |
| 34 | Commande portières | Télécommandée |
| 35 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 7 passagers |
| 36 | Stabilité du véhicule | Véhicule équipé d'un système de contrôle de stabilité (VSC) |
| 37 | Visibilité AV | Feux anti brouillard AV |
| 38 | Visibilité AR | Feux de recul anti brouillard AR |
| 39 | Sécurité | Anti braquage d'origine |
| 40 | Verrouillage des portières | Centralisé |
| 41 | Lèves glaces portières | Electrique |
| 42 | Deuxième réservoir à carburant | Incorporé |
| CONFORT | | |
| 43 | Air conditionné | Climatisation d'origine |
| 44 | Revêtement plancher | Moquette |
| 45 | Ordinateur de bord | Incorporé |
| 46 | Revêtement siège | Tissu |
| 47 | Musique et information | Radio CD, bluetooth et prise USB |
| 48 | sonorisation | Balancement avant et arrière |
| 49 | accoudoirs | Sur les portières |
| 50 | Position dossier sièges | Pliable (réglables) |
| 51 | Sièges AV | Séparé |
| 52 | Vitres | Teintée |
| 53 | Lèves glaces portières | Electrique |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|--------------------|------------------------------------|--|
| 54 | Portière | 5 |
| 55 | Nombre de place assise | 7 |
| 56 | Bac réfrigéré | Incorporé |
| ACCESSOIRES | | |
| 57 | roues | Roue de secours |
| 58 | Outillage de bord | Trousse à outils, cric, clé de roue, etc.... |
| 59 | Extincteur | 1 kg |
| 60 | Prospectus | Originaux |
| 61 | Manuel d'utilisateur | Support papier |
| 62 | Manuel d'atelier et de réparation, | Support papier |
| 63 | Manuel d'atelier et de réparation | Support électronique |

NB: EBD: Electronic Brake force Distribution,

AFS :(Adaptive Front-lighting System)

Fourniture de six (06) pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| MOTEUR | | |
| 1 | Type du moteur | Diesel avec cylindrée min de 2900cc |
| 2 | Puissance fiscale maximale | 09 CV |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure ou égal à 70/4000 KW |
| 4 | Couple maximal | Supérieure ou égal à 197/2200 Nm |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 80 litres |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Injection électronique |
| 7 | refroidissement | à eau |
| DIMENSION ET POIDS | | |
| 8 | Longueur | Supérieure à 5300 mm |
| 9 | Largeur | Inférieure à 1820 mm |
| 10 | Hauteur | Supérieure à 1800 mm |
| 11 | Garde au sol | Supérieure à 300 mm |
| 12 | Poids total en charge | Supérieure à 2800 kg |
| TRANSMISSION | | |
| 13 | Boîte de vitesse | Mécanique |
| 14 | Vitesses | 5 AV et 1 AR |
| 15 | Traction | 4 x4 |
| 18 | Dimension des pneus | 205/70 R16C |
| 19 | Jante | Tôle avec enjoliveurs |
| DIRECTION | | |
| 20 | Direction | assistée |
| 21 | Rayon de braquage minimum | Inférieure à 6,5 m |
| 22 | Colonne de direction | Réglable |
| FREINAGE | | |
| 22 | Système de freinage | ABS avec EBD |
| 23 | Avant | Disque ventilé |
| 24 | AR | Tambour |
| SUSPENSION | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|--------------------|--------------------------------------|---|
| 25 | Suspension AV | Double triangle |
| 26 | Suspension AR | lame |
| SECURITE | | |
| 27 | Type d'airbag | Airbag frontal |
| 28 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur |
| 29 | Protection passager | Airbag passager avant |
| 30 | Commande portières | télécommandée |
| 31 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 5 passagers |
| 32 | Sécurité | Alarme d'origine |
| 33 | Verrouillage des portières | Centralisé |
| 34 | Lèves glaces portières | Electrique |
| CONFORT | | |
| 37 | Air conditionné | Climatisation d'origine |
| 38 | Revêtement planché | moquette |
| 39 | Rétroviseur extérieur | Electrique réglable |
| 40 | Revêtement siège | Tissu |
| 41 | Musique et information | Radio CD, clé USB, Bluetooth |
| 42 | Sièges AV | Séparé |
| 43 | Lèves glaces portières | Electrique |
| 44 | Portière | 4 |
| 45 | Nombre de place assise | 6 |
| 46 | Accoudoir central avec porte gobelet | Incorporé |
| 47 | Boite console plancher à couvercle | Incorporé |
| ACCESSOIRES | | |
| 48 | roues | Roue de secours |
| 49 | Outillage de bord | Trousse à outils, cric, clé de roue etc.... |
| 50 | Extincteur | 1 kg |
| 51 | Prospectus | Originaux |
| 52 | Manuel d'utilisateur | Support papier |
| 53 | Manuel d'atelier et de réparation | Support papier |
| 54 | Manuel d'atelier et de réparation | Support électronique |

- Fourniture d'un véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|---------------------------|-------------------------------------|--|
| MOTEUR | | |
| 1 | Type du moteur | Essence avec cylindrée min de 1500 |
| 2 | Puissance fiscale maximale | 10 CV au plus |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure à 160/6000m |
| 4 | Couple maximal | Supérieure à 230/1400m |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 50 litres |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Injection électronique |
| 7 | Consommation au 100km | 6l/100 km au maximum |
| 8 | refroidissement | à eau |
| DIMENSION ET POIDS | | |
| 9 | Longueur | Supérieure a 4400 m |
| 10 | Largeur | inférieure a 2000 m |
| 11 | Hauteur | Supérieure a 1600 m |
| TRANSMISSION | | |
| 12 | Boite de vitesse | Automatique |
| 13 | Vitesses | 6 rapports |
| 14 | Dimension des pneus | 215/55R17 |
| 15 | Jante | R17 en aluminium |
| DIRECTION | | |
| 16 | direction | assistée |
| 17 | Rayon de braquage maximum | Au plus 5 m |
| 18 | Colonne de direction | réglable |
| FREINAGE | | |
| 19 | Système de freinage | ABS /ESP |
| 20 | Avant | Disque |
| 21 | AR | Disque |
| SUSPENSION | | |
| 22 | Suspension AV | Ressort hélicoïdaux avec barre stabilisatrice Type Mac Pherson |
| 23 | Suspension AR | Multi bras |
| SECURITE | | |
| 24 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur |
| 25 | Protection passager | Airbag passager avant |
| 26 | Protection du thorax | Airbag latéraux |
| 27 | Limiteur de vitesse | Véhicule équipé d'un système limiteur de vitesse |
| 28 | Commande portières | télécommandée |
| 29 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 5 passagers |
| 30 | Sécurité | Anti braquage d'origine |
| 31 | Verrouillage des portières | Centralisé |
| 32 | Lèves glaces portières | Electrique avant |
| CONFORT | | |
| 33 | Air conditionné | Climatisation automatique |
| 34 | Revêtement planché | moquette |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS |
|--------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| 35 | Rétroviseur extérieur | Electrique |
| 36 | Revêtement siège | velours |
| 37 | Musique et information | Radio, MP3, USB, Bluetooth |
| 38 | Sièges AV | Séparé |
| 39 | Lèves glaces portières | Electrique |
| 40 | Portière | 5 |
| 41 | Nombre de place assise | 05 |
| ACCESSOIRES | | |
| 42 | roues | Roue de secours |
| 43 | Outillage de bord | Trousse à outils, cric, etc.... |
| 44 | Extincteur | 1 kg |
| 45 | Prospectus | Originaux |
| 46 | Manuel d'utilisateur | Support papier |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

| FEVRIER 2020 LIBELLE OU DESIGNATION | PRIX UNITAIRE EN LETTRES | PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <i>Véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus</i> | L'unité àF CFA HTVA | |
| <i>Véhicule BERLINE 4 X2 de 10 CV au plus</i> | L'unité àF CFA HTVA | |
| <i>Véhicule pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus</i> | L'unité àF CFA HTVA | |

Nom du Soumissionnaire :

Signature :

Date :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°7 : DETAIL ESTIMATIF

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

DEVIS QUANTITATIFS ET ESTIMATIFS

| LOT 1 | DESIGNATION | QUANTITE | PRIX UNITAIRE HTVA | PRIX TOTAL HTVA |
|---------------------|---|-----------------|---------------------------|------------------------|
| 1 | Véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus | 01 | | |
| 3 | Véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus | 01 | | |
| 4 | Véhicule pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus | 06 | | |
| Total HTVA | | | | |
| TVA (19,25%) | | | | |
| IR (5,5%) | | | | |
| Total TTC | | | | |
| Net à payer | | | | |

Nom du Soumissionnaire :

Signature :

Date :

ANNEXE

(DETAIL TECHNIQUE DES VEHICULES ET ACCESSOIRES)

1. Tous les véhicules et/ou accessoires faisant l'objet du présent Appel d'offres seront neufs, de bonne qualité et de conception récente ;
2. Le marché est ferme, non révisable et livrable en une tranche ferme. Les soumissionnaires devront remplir une fiche de « détails techniques ».

Je m'engage à livrer les véhicules et/ou les accessoires faisant l'objet de ce marché en _____ jours calendaires à compter de la notification de l'ordre de service d'exécuter le marché.

Je soussigné, déclare avoir complété les pages n° _____ du Dossier d'Appel d'Offres (Détails techniques).

Fait à _____ le _____

SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°8 : SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

| N° | DESIGNATION | COUT D'ACHAT | TRANSPORT | COUT COMMANDE | FRAIS DE LIVRAISON | MARGE | PRIX UNITAIRE HT | PRIX TOTAL |
|----|-------------|-----------------|-----------|------------------|-----------------------|-------|------------------------|---------------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Nom du Soumissionnaire :

Signature :

Date :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°9 : MODELES DE PIECES

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

TABLES DES MODELES

ANNEXE N°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

ANNEXE N°2 : Modèle de caution de soumission

ANNEXE N°3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe N°4 : Modèle de caution de retenue de garantie

ANNEXE N°5 : Modèle d'autorisation du fabricant

ANNEXE N°1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement _____ dont le siège social est à _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs ;

-Me soumetts et m'engage à livrer les véhicules conformément au Dossier d'Appel d'Offres, pour _____ moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à _____ (en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises. (En chiffres et en lettres).

- M'engage à livrer les véhicules dans un délai de _____ jours

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours (indiquer la durée de validité, en principe 90 jours) à compter de la date de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
Le Maître d'Ouvrage délibérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte N°.....ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous, vaudra engagement entre nous.

Fait à.....

Le.....

Signature deen qualité de
.....dûment autorisé à signer les soumissions pour
et au nom de

ANNEXE N°2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressé à Monsieur le MINISTRE DES FINANCES, Maître d'Ouvrage

Entendu que le Fournisseur ci-dessous désigné..... » le soumissionnaire, a soumis son offre en date dupour la fourniture deci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à..... francs Cfa,

Nous (nom et adresse de la banque), représentée par..... (noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande. étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à Yaoundé, le
.....

ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la caution : N°

Adressée à Monsieur le MINISTRE DES FINANCES, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ».

Attendu que..... (nom et adresse du Fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à fournir _____ au profit de STADE-C2D.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, fixé à 10% du montant TTC du marché comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement.

Nous, (nom et adresse de banque), représentée par (noms des signataires),

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (en chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à Yaoundé, le

.....

Signature de la banque

ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°.....

Adressée à Monsieur le MINISTRE DES FINANCES

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que..... (nom et adresse du Fournisseur),

Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser la fourniture de l'indiquer l'objet de la fourniture).

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous.....(nom et adresse de banque), représentée par.....(noms des signataires), et ci-dessous désignée « la banque ».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de.....(en chiffres et en lettres), correspondant à (pourcentage égal à 10% à préciser) du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à (pourcentage égal à 10% à préciser) du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à Yaoundé, le

.....

(Signature de la banque)

ANNEXE N°5 : MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT

[Le Soumissionnaire exige du fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'entête du fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans le DAO]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre] AONO° _____ du _____ :
[insérer les références de l'Appel d'Offres] Variante N° : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A : [insérer nom complet du Maître d'Ouvrage]

Attendu que :

[insérer nom complet du Fabricant], sommes fabricant réputé de [indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres N° [insérer les références de l'Appel d'Offres] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément du DAO pour les fournitures offertes ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de
[insérer le nom complet du Fabricant]

En date du jour
de

[insérer la date de signature]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°10 : MODELE DE MARCHE

FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311

FEVRIER 2020

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES FINANCES

Secrétariat Général

Direction des Ressources Financières

Sous-Direction du Budget et du Matériel

Service des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Department of Financial Resources

Sub Department of Budget and Materials

Public Contract's Service

MARCHE N° _____ /M/MINFI/ 2020 du _____ Passé après Appel d'Offres National Ouvert N° 00003/AONO/MINFI/CIPM/2020 du 17 Février 2020 pour l'acquisition de huit (08) véhicules de service au Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES FINANCES

OBJET DU MARCHE: Acquisition de huit (08) véhicules de service

TITULAIRE DU MARCHE :

B. P: _____ à _____ ; Tel. ___

Fax: N°R.C: à

N°R. Contribuable:

LIEU DE LIVRAISON : Garage Administratif Central à Yaoundé

MONTANTS en FCFA :

| | |
|--------------|--|
| HTVA | |
| TVA(19,25%) | |
| IR (5,5%) | |
| TTC | |
| Net mandater | |

DELAJ DE LIVRAISON:

FINANCEMENT: Budget MINFI (STADE-C2D) exercice 2020 Ligne N° 54 20 275 11 670000 6643 311.

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

ENTRE:

LE MINISTRE DES FINANCES,
CI-APRES DENOMME, « LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART,

ET

LA SOCIETE

B.P : _____ à _____ Tel _____ Fax : _____

N°R.C : _____ à _____

N° Contribuable : _____

Représentée par : _____

CI-APRES DENOMMEE, LE « LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

SOMMAIRE

| | |
|-----------|---|
| TITRE I | : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) |
| TITRE II | : DESCRIPTIF DE LA FOURNITURE |
| TITRE III | : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES |
| TITRE IV | : DETAIL ESTIMATIF |

Page ____ et dernière du Marché N° _____ /M/MINFI/2020 du _____ Passé après Appel d'Offres National Ouvert N° 00003 /AONO/MINFI/CIPM/2020 du 17 Février 2020 pour l'acquisition de huit (08) véhicules de service au Secrétariat Technique d'Appui Dédié a l'Exécution du C2D

TITULAIRE DU MARCHÉ :

MONTANT :

| | |
|----------------|--|
| HTVA | |
| T.V.A (19,25%) | |
| IR (5,5%) | |
| TTC | |
| Net à mandater | |

DELAI DE LIVRAISON :

| | |
|--|--|
| | Lu et accepté par LE COCONTRACTANT |
| | SIGNE LE MINISTRE DES FINANCES MAITRE D'OUVRAGE |
| | ENREGISTREMENT |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°11 : GRILLE D'EVALUATION

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

GRILLE D'EVALUATION

I - Fourniture de véhicule de luxe 4X4 de 13 CV au plus

II- CRITERES ELIMINATOIRES

| N° | CRITERES | EVALUATION | |
|----|---|------------|-----|
| | | OUI | NON |
| 1 | Absence ou non-conformité d'une des pièces administratives | | |
| 2 | Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme | | |
| 3 | Note technique (critères essentiels) inférieure à 70 % des critères essentiels | | |
| 4 | Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant | | |
| 5 | La marque proposée a une durée de représentation au Cameroun inférieure ou égale à trois ans | | |
| 6 | Non respect des spécifications techniques ci-après : Puissance fiscale, puissance maximale couple maximal; et cylindrée | | |

NB : Le non respect d'un seul de ces 06 (six) critères entraîne l'élimination de l'offre.

II- CRITERES ESSENTIELS

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|---------------------------|-------------------------------------|---|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| MOTEUR | | | | |
| 1 | Type du moteur | diesel Turbo avec cylindrée min de 2900cc | | |
| 2 | Puissance fiscale | 13 CV au plus | | |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure ou égal à 94/4000 km/h | | |
| 4 | Couple maximal | Supérieure à 197/2400 Nm | | |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 130 litres au moins | | |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Rampe commune | | |
| 7 | refroidissement | Mélange anti gel | | |
| DIMENSION ET POIDS | | | | |
| 8 | Longueur | Supérieure ou égal à 4900 mm | | |
| 9 | Largeur | Supérieure à 1800 mm | | |
| 10 | Hauteur | Supérieure à 1800 mm | | |
| 11 | Empattement | Supérieure à 2500 mm | | |
| 12 | Garde au sol | Inférieure à 250 mm | | |
| 13 | Poids total en charge | Supérieure à 2500 kg | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|---------------------|--------------------------------|---|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| TRANSMISSION | | | | |
| 14 | Boite de vitesse | Mécanique 5 rapports | | |
| 15 | Vitesse maximale | Inférieure ou égale à 145 Km/h | | |
| 16 | Traction | 4 x4 à commande Intérieure | | |
| 17 | Dimension des pneus | 265/65 R17 | | |
| 18 | Jante | Aluminium | | |
| DIRECTION | | | | |
| 19 | direction | Assistée | | |
| 20 | Rayon de braquage maximum | 6 m max | | |
| 21 | Colonne de direction | Réglable | | |
| FREINAGE | | | | |
| 22 | Système de freinage | ABS avec répartiteur électronique de la force de freinage | | |
| 23 | Avant | Disque ventilé | | |
| 24 | AR | Disque ventilé | | |
| SUSPENSION | | | | |
| 25 | Suspension AV | Double triangle | | |
| 26 | Suspension AR | Multi bras, essieu rigide | | |
| SECURITE | | | | |
| 27 | Protection avant | Pare choc métallique AV | | |
| 28 | Protection arrière | Pare choc métallique AR | | |
| 29 | Type d'airbag | SRS | | |
| 30 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur | | |
| 31 | Protection passager AV | Airbag passager avant | | |
| 32 | Phare avant | A Système AFS | | |
| 33 | Carrosserie | Ayant des zones déformables AV et AR pour absorption de l'énergie en cas de collision | | |
| 34 | Commande portières | Télécommandée | | |
| 35 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 7 passagers | | |
| 36 | Stabilité du véhicule | Véhicule équipé d'un système de contrôle de stabilité (VSC) | | |
| 37 | Visibilité AV | Feux anti brouillard AV | | |
| 38 | Visibilité AR | Feux de recul anti brouillard AR | | |
| 39 | Sécurité | Anti braquage d'origine | | |
| 40 | Verrouillage des portières | Centralisé | | |
| 41 | Lèves glaces portières | Electrique | | |
| 42 | Deuxième réservoir à carburant | Incorporé | | |
| CONFORT | | | | |
| 43 | Air conditionné | Climatisation d'origine | | |
| 44 | Revêtement plancher | Moquette | | |
| 45 | Ordinateur de bord | Incorporé | | |
| 46 | Revêtement siège | Tissu | | |
| 47 | Musique et information | Radio CD, bluetooth et prise USB | | |
| 48 | sonorisation | Balancement avant et arrière | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|-------------------------------------|---|--|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| 49 | accoudoirs | Sur les portières | | |
| 50 | Position dossier sièges | Pliable (réglables) | | |
| 51 | Sièges AV | Séparé | | |
| 52 | Vitres | Teintée | | |
| 53 | Lèves glaces portières | Electrique | | |
| 54 | Portière | 5 | | |
| 55 | Nombre de place assise | 7 | | |
| 56 | Bac réfrigéré | Incorporé | | |
| ACCESSOIRES | | | | |
| 57 | roues | Roue de secours | | |
| 58 | Outils de bord | Trousse à outils, cric, clé de roue, etc.... | | |
| 59 | Extincteur | 1 kg | | |
| 60 | Prospectus | Originaux | | |
| 61 | Manuel d'utilisateur | Support papier | | |
| 62 | Manuel d'atelier et de réparation | Support papier | | |
| 63 | Manuel d'atelier et de réparation | Support électronique | | |
| SERVICE APRES VENTE | | | | |
| 64 | Description du service après - vente | | | |
| 65 | La disponibilité des pièces de rechanges | | | |
| 66 | Le contrat de representation | | | |
| 67 | Equipe technique ayant un ingénieur | | | |
| 68 | Equipe technique ayant un technicien supérieur | | | |
| 69 | Disponibilité d'un personnel technique permanent (électricien, mécanicien, etc) | | | |
| 70 | Temps d'intervention inférieure ou égal à 7 jours | | | |
| DELAI DE LIVRAISON | | | | |
| 71 | Délai de livraison inférieure ou égal à 5 jours | | | |
| 72 | Délai de livraison inférieure ou égal à 10 jours | | | |
| 73 | Délai de livraison inférieure ou égal à 15 jours | | | |
| REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE | | | | |
| 74 | Au moins cinq (05) références justifiées pour les fournitures des véhicules | | | |
| 75 | Au moins deux (02) références similaires au cours 02 dernières années | | | |

EBD : Electronic Brake Diviser (répartiteur électronique de freinage)

II - Fourniture de six (06) pick-up double cabine 4X4 de 09 CV au plus

I- CRITERES ELIMINATOIRES

| N° | CRITERES | EVALUATION | |
|----|--|------------|-----|
| | | OUI | NON |
| 1 | Absence ou non-conformité d'une des pièces administratives | | |
| 2 | Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme | | |
| 3 | Note technique (critères essentiels) inférieure à 70 % des critères essentiels | | |
| 4 | Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant | | |
| 5 | La marque proposée a une durée de représentation au Cameroun inférieure ou égale à trois ans | | |
| 6 | Non respect des spécifications techniques ci-apres : Puissance fiscale, puissance maximale couple maximale; et cylindrée : | | |

NB : Le non respect d'un seul de ces 06 (six) critères entraîne l'élimination de l'offre.

II- CRITERES ESSENTIELS

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| MOTEUR | | | | |
| 1 | Type du moteur | Diesel avec cylindrée min de 2900cc | | |
| 2 | Puissance fiscale maximale | 09 CV | | |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure ou égal à 70/4000 KW | | |
| 4 | Couple maximal | Supérieure ou égal à 197/2200 Nm | | |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 80 litres | | |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Injection électronique | | |
| 7 | refroidissement | à eau | | |
| DIMENSION ET POIDS | | | | |
| 8 | Longueur | Supérieure à 5300 mm | | |
| 9 | Largeur | Inférieure à 1820 mm | | |
| 10 | Hauteur | Supérieure à 1800 mm | | |
| 11 | Garde au sol | Supérieure à 300 mm | | |
| 12 | Poids total en charge | Supérieure à 2800 kg | | |
| TRANSMISSION | | | | |
| 13 | Boite de vitesse | Mécanique | | |
| 14 | Vitesses | 5 AV et 1 AR | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|----------------------------|--------------------------------------|---|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| 15 | Traction | 4 x4 | | |
| 18 | Dimension des pneus | 205/70 R16C | | |
| 19 | Jante | Tôle avec enjoliveurs | | |
| DIRECTION | | | | |
| 20 | Direction | assistée | | |
| 21 | Rayon de braquage minimum | Inferieure à 6,5 m | | |
| 22 | Colonne de direction | Réglable | | |
| FREINAGE | | | | |
| 22 | Système de freinage | ABS avec EBD | | |
| 23 | Avant | Disque ventilé | | |
| 24 | AR | Tambour | | |
| SUSPENSION | | | | |
| 25 | Suspension AV | Double triangle | | |
| 26 | Suspension AR | lame | | |
| SECURITE | | | | |
| 27 | Type d'airbag | Airbag frontal | | |
| 28 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur | | |
| 29 | Protection passager | Airbag passager avant | | |
| 30 | Commande portières | télécommandée | | |
| 31 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 5 passagers | | |
| 32 | Sécurité | Alarme d'origine | | |
| 33 | Verrouillage des portières | Centralisé | | |
| 34 | Lèves glaces portières | Electrique | | |
| CONFORT | | | | |
| 37 | Air conditionné | Climatisation d'origine | | |
| 38 | Revêtement planché | moquette | | |
| 39 | Rétroviseur extérieur | Electrique réglable | | |
| 40 | Revêtement siège | Tissu | | |
| 41 | Musique et information | Radio CD, clé USB, Bluetooth | | |
| 42 | Sièges AV | Séparé | | |
| 43 | Lèves glaces portières | Electrique | | |
| 44 | Portière | 4 | | |
| 45 | Nombre de place assise | 6 | | |
| 46 | Accoudoir central avec porte gobelet | Incorporé | | |
| 47 | Boîte console plancher à couvercle | Incorporé | | |
| ACCESSOIRES | | | | |
| 48 | roues | Roue de secours | | |
| 49 | Outils de bord | Trousse à outils, cric, clé de roue etc.... | | |
| 50 | Extincteur | 1 kg | | |
| 51 | Prospectus | Originaux | | |
| 52 | Manuel d'utilisateur | Support papier | | |
| 53 | Manuel d'atelier et de réparation | Support papier | | |
| 54 | Manuel d'atelier et de réparation | Support électronique | | |
| SERVICE APRES VENTE | | | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|-------------------------------------|---|---------|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| 55 | Description du service après - vente | | | |
| 56 | La disponibilité des pièces de rechanges | | | |
| 57 | Le contrat de representation | | | |
| 58 | Equipe technique ayant un ingénieur | | | |
| 59 | Equipe technique ayant un technicien supérieur | | | |
| 60 | Disponibilité d'un personnel technique permanent (électricien, mécanicien, etc) | | | |
| 61 | Temps d'intervention inférieure ou égal à 7 jours | | | |
| DELAI DE LIVRAISON | | | | |
| 62 | Délai de livraison inférieure ou égal à 5 jours | | | |
| 63 | Délai de livraison inférieure ou égal à 10 jours | | | |
| 64 | Délai de livraison inférieure ou égal à 15 jours | | | |
| REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE | | | | |
| 65 | Au moins cinq (05) références justifiées pour les fournitures des véhicules | | | |
| 66 | Au moins deux (02) références similaires au cours 02 dernières années | | | |

III - Fourniture d'un véhicule BERLINE 4X2 de 10 CV au plus

I- CRITERES ELIMINATOIRES

| N° | CRITERES | EVALUATION | |
|----|--|------------|-----|
| | | OUI | NON |
| 1 | Absence ou non-conformité d'une des pièces administratives | | |
| 2 | Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme | | |
| 3 | Note technique (critères essentiels) inférieure à 70 % des critères essentiels | | |
| 4 | Absence du certificat d'origine dûment signé du fabricant | | |
| 5 | La marque proposée a une durée de représentation au Cameroun inférieure ou égale à trois ans | | |
| 6 | Non respect des spécifications techniques ci-après : Puissance fiscale, puissance maximale couple maximale; et cylindrée ; | | |

NB : Le non respect d'un seul de ces 06 (six) critères entraîne l'élimination de l'offre.

II- CRITERES ESSENTIELS

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|---------------------------|-------------------------------------|--|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| MOTEUR | | | | |
| 1 | Type du moteur | Essence avec cylindrée min de 1500 | | |
| 2 | Puissance fiscale maximale | 10 CV au plus | | |
| 3 | Puissance maximale | Supérieure à 160/6000m | | |
| 4 | Couple maximal | Supérieure à 230/1400m | | |
| 5 | Capacité du réservoir minimale | 50 litres | | |
| 6 | Système d'alimentation en carburant | Injection électronique | | |
| 7 | Consommation au 100km | 6l/100 km au maximum | | |
| 8 | refroidissement | à eau | | |
| DIMENSION ET POIDS | | | | |
| 9 | Longueur | Supérieure a 4400 m | | |
| 10 | Largeur | inférieure a 2000 m | | |
| 11 | Hauteur | Supérieure a 1600 m | | |
| TRANSMISSION | | | | |
| 12 | Boite de vitesse | Automatique (Critère éliminatoire) | | |
| 13 | Vitesses | 6 rapports | | |
| 14 | Dimension des pneus | 215/55R17 | | |
| 15 | Jante | R17 en aluminium | | |
| DIRECTION | | | | |
| 16 | direction | assistée | | |
| 17 | Rayon de braquage maximum | Au plus 5 m | | |
| 18 | Colonne de direction | réglable | | |
| FREINAGE | | | | |
| 19 | Système de freinage | ABS /ESP | | |
| 20 | Avant | Disque | | |
| 21 | AR | Disque | | |
| SUSPENSION | | | | |
| 22 | Suspension AV | Ressort hélicoïdaux avec barre stabilisatrice Type Mac Pherson | | |
| 23 | Suspension AR | Multi bras | | |
| SECURITE | | | | |
| 24 | Protection du chauffeur | Airbag pour le chauffeur | | |
| 25 | Protection passager | Airbag passager avant | | |
| 26 | Protection du thorax | Airbag latéraux | | |
| 27 | Limiteur de vitesse | Véhicule équipé d'un système limiteur de vitesse | | |
| 28 | Commande portières | télécommandée | | |
| 29 | Protection en cas de choc | Ceintures de sécurité pour chacun des 5 passagers | | |

| N° | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | VALEURS | EVALUATION | |
|-------------------------------------|---|-----------------------------------|------------|-----|
| | | | OUI | NON |
| 30 | Sécurité | Anti braquage d'origine | | |
| 31 | Verrouillage des portières | Centralisé | | |
| 32 | Lèves glaces portières | Electrique avant | | |
| CONFORT | | | | |
| 33 | Air conditionné | Climatisation automatique | | |
| 34 | Revêtement planché | moquette | | |
| 35 | Rétroiseur extérieur | Electrique | | |
| 36 | Revêtement siège | velours | | |
| 37 | Musique et information | Radio, MP3, USB, Bluetooth | | |
| 38 | Sièges AV | Séparé | | |
| 39 | Lèves glaces portières | Electrique | | |
| 40 | Portière | 5 | | |
| 41 | Nombre de place assise | 05 | | |
| ACCESSOIRES | | | | |
| 42 | roues | Roue de secours | | |
| 43 | Outils de bord | Trousse à outils, crique, etc.... | | |
| 44 | Extincteur | 1 kg | | |
| 45 | Prospectus | Originaux | | |
| 46 | Manuel d'utilisateur | Support papier | | |
| SERVICE APRES VENTE | | | | |
| 47 | Description du service après - vente | | | |
| 48 | La disponibilité des pièces de rechanges | | | |
| 49 | Le contrat de representation | | | |
| 50 | Equipe technique ayant un ingénieur | | | |
| 51 | Equipe technique ayant un technicien supérieur | | | |
| 52 | Disponibilité d'un personnel technique permanent (électricien, mécanicien, etc) | | | |
| 53 | Temps d'intervention inférieure ou égal à 7 jours | | | |
| DELAI DE LIVRAISON | | | | |
| 54 | Délai de livraison inférieure ou égal à 5 jours | | | |
| 55 | Délai de livraison inférieure ou égal à 10 jours | | | |
| 56 | Délai de livraison inférieure ou égal à 15 jours | | | |
| REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE | | | | |
| 57 | Au moins cinq (05) références justifiées pour les fournitures des véhicules | | | |
| 58 | Au moins deux (02) références similaires au cours 02 dernières années | | | |

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Commission Interne de Passation des Marchés

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Internal Tenders Board

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°00003/AONO/MINFI/2020 DU 17 FEVRIER 2020 POUR
L'ACQUISITION DE HUIT (08) VEHICULES DE SERVICE
AU SECRETARIAT TECHNIQUE D'APPUI DEDIE A
L'EXECUTION DU C2D, LOT UNIQUE.**

PIECE N°12 :

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**FINANCEMENT : Budget MINFI (STADE-C2D) Exercice 2020
Ligne d'imputation budgétaire N° 54 20 275 11 670000 6643 311**

FEVRIER 2020

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE
DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I. Etablissements bancaires :

1. Afriland First Bank (AFB)
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM)
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
6. Citi Bank N.A. Cameroun
7. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
8. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
9. National Financial Credit Bank (NFC-BANK)
10. Société Commerciale de Banque Cameroun (CA-SCB)
11. Société Générale Cameroun (SGC)
12. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC)
13. Union Bank of Cameroun PLC (UBC)
14. United Bank for Africa (UBA)
15. CCA BANK

II. Compagnies d'assurance :

1. Activa Assurances
2. Assurance et Reassurance Africain (AREA)
3. Atlantique Assurance S.A
4. Bénéficial Général Insurance SA
5. Chanas Assurances
6. CPA S.A
7. NSIA Assurance S.A
8. PRO ASSUR SA
9. SAAR S.A
10. SAHAM Assurance
11. Zenithe Insurance